le HUBLOT

JOURNAL MUNICIPAL

lehublot@carletonsurmer.com
629, boulevard Perron,
Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0
Abonnement :
https://carletonsurmer.com/abonnement-a-linfolettre/
Prochaine tombée : 10 septembre à 16 h

Le Pif en l'air, tout nouveau festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer, se tiendra les 20, 21 et 22 août!

Photos : Jacques Bujold

Volume 41, numéro 8, août 2021

Carleton-sur-Mer

Prochaine séance du conseil municipal

13 septembre à 20 h : Séance ordinaire au Quai des arts et diffusée sur le Web, selon les consignes sanitaires en vigueur.

Le public peut assister en direct avec un lien disponible sur https://carletonsurmer.com/gouvernance-municipale/seances-conseil-municipal/. Les enregistrements des séances précédentes y sont également publiés.

Oyé! Oyé!

Le projet gagnant du budget participatif sera dévoilé à la prochaine séance du conseil municipal.

LA VILLE VOUS INFORME

Campagne de dépistage du Radon

En 2020, 90 résidents de Carleton-sur-Mer ont participé au Défi des 100 trousses de dépistage du radon en réponse à l'invitation de l'organisme *Occupe-toi du radon*. Sur les 90 participants, une résidence sur trois (33 %) présente des concentrations de radon supérieures à la ligne directrice canadienne.

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol et qui peut être dangereux pour la santé humaine. En effet, c'est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs et il peut favoriser le développement de ce cancer chez les fumeurs.

La seule manière de savoir si votre résidence présente du radon en quantité nocive pour votre santé est de faire un test avec une trousse de dépistage. Par la suite, différentes méthodes permettent de diminuer de plus de 90 % la concentration de radon dans une résidence fortement touchée.

Webinaire d'information le 2 septembre à 19 h

Occupe-toi du radon organise le *Webinaire régional sur le radon — Publication des rapports communautaires pour le Québec*. Les détails et les liens de connexions Zoom seront relayés sur le site internet https://takeactiononradon.ca/events/webinaire-radon-pour-quebec/. Vous pourrez aussi voir le webinaire en rediffusion sur la page Facebook https://www.facebook.com/TakeActiononRadon/live.

Pour plus d'informations ou pour vous procurer vous-même une trousse de dépistage, nous vous encourageons à consulter le site internet : https://takeactiononradon.ca/fr/test-fr/.

Francis Dubé, assistant à l'urbanisme

Accès au quai à usages partagés

Le quai est séparé en deux parties :

1. Une zone de travail, où la surface est en asphalte et en béton, qui appartient à Pêches et Océans Canada. Cette partie est réservée aux activités de pêches commerciales. C'est l'Administration portuaire du quai, composée essentiellement de pêcheurs commerciaux, qui la gère.
2. Une zone de loisirs, recouverte en bois, qui est la partie municipale. Cette portion à l'extrémité du quai est gérée par la Ville. Il s'agit d'un espace public dédié à la pêche au maquereau, à la détente, aux pique-niques et aux activités culturelles. On y accès grâce à un droit de passage de Pêches et Océans pour les piétons et cyclistes.

Récemment, l'Administration portuaire a abaissé la barrière fermant l'accès en véhicule à la zone de pêche commerciale. Ceci afin de :

- veiller à la sécurité des travailleurs lors de manœuvre de déchargement;
- libérer l'espace afin de faciliter les manœuvres des véhicules et remorques;
- réduire les méfaits sur le quai et les bateaux.

Il n'est donc plus possible de circuler sur le quai en véhicule, autrement que pour y travailler. Toutefois, la sécurité et la quiétude des piétons s'avèrent nettement améliorées. Un stationnement d'une centaine de cases est déjà disponible à proximité du quai. D'autres aménagements sont projetés d'ici l'an prochain pour faciliter le déplacement vers le quai des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.

Alain Bernier, directeur du développement économique et du tourisme

LA VILLE VOUS INFORME

Alimentation en eau potable sur le territoire municipal

La qualité de l'eau souterraine est conforme aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Le public peut consulter les bilans annuels de la qualité de l'eau potable.

De plus, le public peut consulter le rapport hydrogéologique des puits servant à l'alimentation en eau potable de Carleton-sur-Mer.

Ces deux documents sont publiés sur https://carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/travaux-publics/ et disponibles à l'hôtel de ville.

Vincent Leblanc
Directeur des travaux publics

Utilisez piscines et spas sans gaspiller l'eau

Il est possible de profiter des piscines et des spas l'été tout en adoptant des astuces qui permettent de réduire la consommation d'eau potable :

- ouvrir la piscine tôt au printemps, sans vidanger l'eau;
- vérifiez régulièrement le système de filtration, l'entrée d'eau et la paroi de votre piscine afin de détecter les fuites et de les réparer;
- Éviter de remplir la piscine à plus de 15 cm du bord, afin de diminuer les pertes causées par les éclaboussures.

La haute température estivale entraîne un phénomène d'évaporation de l'eau. Afin de réduire cette évaporation, vous pouvez :

- couvrir la piscine tous les soirs et lorsqu'elle n'est pas utilisée;
- maintenir la température de l'eau en dessous de 29 °C.

Faites le test pour calculer votre consommation d'eau : https://monempreintebleue.ca/

SPORTS ET LOISIRS

Accès inclusif à la plage

Le parc des Horizons est désormais équipé d'un tout nouveau tapis d'accès à la plage destiné aux personnes à mobilité réduite. Cette nouveauté, reliée au trottoir de bois, permettra notamment aux personnes en fauteuil roulant de se rapprocher de la mer et facilitera le passage des poussettes.

La Ville a acquis ce tapis en partenariat avec la Maison Maguire, grâce au soutien financier de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM), via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Laurie Gallagher, coordonnatrice loisir, sport et plein air

Ouverture du centre Léopold-Leclerc

Date d'ouverture : 16 août

Location de glace

Information et réservation selon les disponibilités : Laurie Gallagher, coordonnatrice loisirs, sport et plein air
loisir@carletonsurmer.com
418-364-7073 p. 234

Tarifs de locations de glace

- 162,99 $ du 16 août au 11 septembre
- 125,37 $ fins de semaine et après 16 h en semaine
- 75,28 $ avant 16 h du lundi au vendredi

Le Vintage Club de St-Omer a remporté le tournoi de balle-molle féminine de ligue de la Baie-des-Chaleurs!

Inscription au hockey mineur

Début de la saison : 7 septembre

Modalités d'inscription sur https://www.facebook.com/ahm.carleton

Les inscriptions se feront, auprès de l'Association du Hockey mineur (AHM) de Carleton-sur-Mer, exclusivement en ligne et le paiement se fera par carte de crédit, par virement bancaire ou en argent comptant. S'il y a lieu, le crédit pour la saison 2020-2021 sera automatiquement appliqué à votre dossier au moment de l'inscription.

Aucun joueur non officiellement et conformément inscrit ne sera autorisé à participer aux activités du hockey mineur.

Pour toute question, utilisez la messagerie liée à la page Facebook de l'AHM.

Conditionnement physique

Dès le 13 septembre au parc Germain-Deslauriers

60 $/6 séances ou 12 $/séance.

Entraînement cardio-vasculaire et musculaire avec des exercices progressifs adaptés.

Conditionnement physique : matériel requis : tapis d'exercice, 2 petits poids libres ou 2 boîtes de conserve ou une bande élastique. Les lundis de 9 h à 9 h 50 ou de 17 h à 17 h 50

Entraînement-poussette : exercices axés sur les muscles posturaux et le plancher pelvien se terminant par quelques étirements. Les lundis de 10 h à 11 h.

Information et inscription :
Marie-France Perré
mfrance.p@hotmail.com 418 364-7260

https://www.facebook.com/entrainementmfp/

Scannez le code QR et faites le test pour estimer votre consommation d'eau potable!

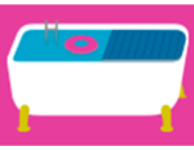

Couvrir votre piscine permet d'économiser le volume d'eau de 150 baignoires.

Faites le test!

Votre gouvernement
Québec

INFO UTILE À CONSERVER

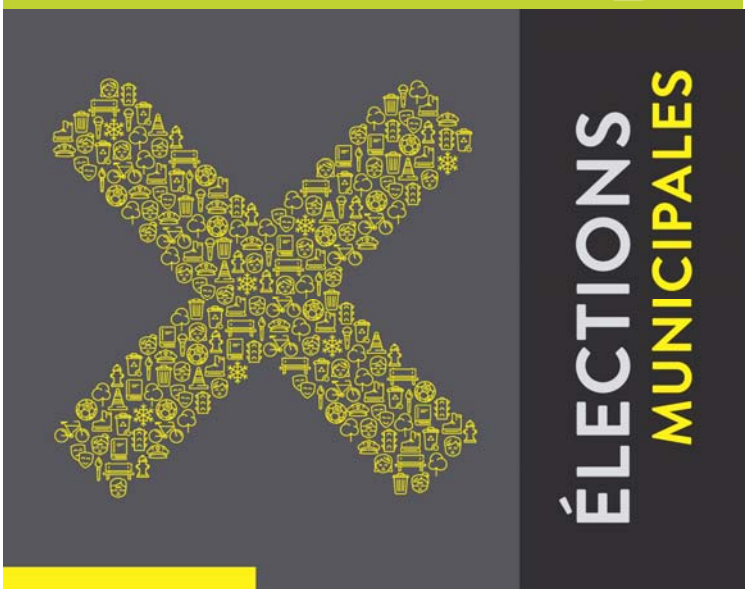

Message du président d'élection

Le 7 novembre prochain, vous serez invités à exercer vos droits démocratiques lors d'une élection générale à la Ville de Carleton-sur-Mer. Vous aurez à choisir vos représentant(e)s élu(e)s au conseil municipal pour les quatre prochaines années.

En tant que greffier, je suis responsable d'assurer la tenue de l'élection et veille à son bon déroulement, notamment le respect de la procédure électorale, à partir de l'étape des mises en candidature jusqu'à la proclamation d'élection qui suit le scrutin.

Nous vous invitons à y participer en grand nombre.

Antoine Audet, président d'élection

Mises en candidature

La période de mise en candidature débutera le 17 septembre 2021 pour se terminer le 1er octobre 2021 à 16 h 30, à l'hôtel de ville.

La personne qui désire se porter candidate doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins les 12 derniers mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale à la date de la publication de l'avis d'élection.

Toute assermentation des candidats(es) élu(es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1er octobre se déroulera seulement après le 30e jour précédant celui pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par le président d'élection.

Exercice du droit de vote

Preuve d'identité pour voter

Pour exercer votre droit de vote, vous devez obligatoirement présenter à la scrutatrice ou au scrutateur l'un des documents suivants :

- Carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

Conditions pour être inscrite et inscrit sur la liste électorale

- Avoir au moins 18 ans le jour du scrutin, le 7 novembre 2021;
- En date du 1er septembre 2021:
  - Être une personne physique de citoyenneté canadienne. Les personnes morales n'ont pas le droit de vote;
  - Ne pas être dans un des cas d'incapacité prévus par la loi;
- Remplir une des conditions suivantes :
  - Être domicilié sur le territoire de la Ville et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - Être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise;
- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville, à la condition d'avoir été désigné à cette fin au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont des personnes habiles à voter de la ville au plus tard le 1er septembre 2021. Ne peut être désigné, le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Qui peut voter?

Toute personne inscrite sur la liste électorale de la Ville. Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription. Vous pourrez vérifier votre inscription sur cette liste en téléphonant le 418-364-7073 poste 232, à compter du 8 octobre 2021, date à laquelle la liste électorale sera disponible.

Prendre note que les données de la liste électorale proviennent de la liste électorale permanente préparée par le Directeur général des élections du Québec et que ces données sont prises à même les données de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Si votre dossier n'est pas à jour à la RAMQ, il se pourrait que vous ne soyez pas inscrit sur la liste électorale de la Ville de Carleton-sur-Mer. Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste, vous devrez vous présenter à la commission de révision pour procéder à votre inscription.

Révision de la liste électorale

La commission de révision de la liste électorale de la Ville siégera à l'hôtel de ville.

Pour connaître les dates et heures d'ouverture de la commission de révision, consultez les journaux locaux et la page du site Internet de la Ville dédiée à l'élection, vers la mi-octobre.

Vous pourrez présenter à cette commission des demandes d'inscription, de correction ou de radiation. Toutes ces demandes peuvent être faites par un parent, par le conjoint de l'électeur ou par une personne qui cohabite avec lui. Dans le cas d'une radiation, la demande peut également être faite par un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que lui.

Vote par anticipation

Le vote par anticipation se déroulera le 1er novembre de 10 h à 20 h, à la salle Charles-Dugas, au 47, rue Comeau.

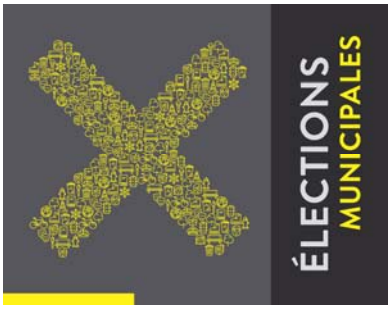

Vote par correspondance

Exceptionnellement cette année, en raison du contexte sanitaire, le vote par correspondance sera offert à l'ensemble des électeurs de 70 ans et plus. Cela permettra à ceux et celles qui le souhaitent d'exercer leur droit de vote sans se rendre à un bureau de scrutin.

Le vote par correspondance est offert pour les électrices et les électeurs qui sont dans les situations suivantes :

- Les électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin (LERM, art. 659.4, 2e al.) ;
- Les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou ceux domiciliés dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5) (ci-après, « dans une résidence privée pour aînés ou une installation admissible ») ;
- Les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse;
- Les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils :
  - sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie;
  - présentent des symptômes de COVID-19;
  - ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
  - sont en attente d'un résultat de test de COVID-19 (LERM, art. 173.1).

Les électrices et électeurs qui veulent en faire la demande peuvent le faire dès maintenant, de manière verbale ou écrite, au bureau du président d'élection. La date limite pour recevoir une demande de vote par correspondance est le 27 octobre 2021, à 16 h.

Bureau du président d'élection à l'hôtel de ville

Courriel : greffe@carletonsurmer.com

Téléphone : 418-364-7073, p.232

Consultez régulièrement la nouvelle page Web dédiée à l'élection sur le site Internet de la Ville pour voir les mises à jour : https://carletonsurmer.com/gouvernance-municipale/elections-2021/

AVIS PUBLICS

Avis d'appel d'offres

Service de conciergerie – AO 2021-02

La Ville de Carleton-sur-Mer demande des soumissions pour les services de conciergerie des édifices municipaux. Le devis d'appel d'offres est disponible à l'hôtel de ville et sur https://carletonsurmer.com/avis-dappel-doffres-service-de-conciergerie-de-la-ville-de-carleton-sur-mer/. Les propositions devront être déposées avant le **lundi 30 août 2021, à 11 h**, à l'hôtel de ville.

Les avis suivant sont détaillés sur
https://carletonsurmer.com/avis-publics/

Adoption de règlements

- Règlement 2021-449 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'augmentation de la densité de logements sur le territoire.
- Règlement 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 concernant la sécurité des piscines résidentielles.

Régularisation de titres de propriété

2e publication - Rues Cartier-Chaleurs et des Érables

La Ville régularise actuellement des titres de propriété de certains lots sur les rues Cartier-Chaleurs et des Érables. Puisque les entreprises desdits lots sont dissolues depuis de nombreuses années, la Ville deviendra propriétaire de ceux-ci.

Demande de dérogations mineures

Une consultation écrite est en cour sur une demande de dérogations mineures au **48, place des Cèdres** :

- la marge de recul latérale du bâtiment secondaire du garage est de 1,41 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 1,5 m;
- la superficie du garage est de 83 m², alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 60 m²;
- la hauteur du garage est de 6,58 m , alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 6,50 m.

Date limite pour transmettre des commentaires : 31 août.

Approbations référendaires

Le projet de règlement suivant peut faire l'objet d'une demande de participation à un référendum : **2e projet de règlement 2021-450** modifiant le règlement de zonage 2009-155, concernant l'ajout de l'usage « hébergement intégré à un équipement récréotouristique » à la zone 040-A, afin de pouvoir inclure des chalets, des refuges ou des dortoirs. Date limite pour demander un référendum : 21 août, 16 h.

Les personnes et organismes qui souhaitent transmettre une demande de référendum, commenter ou s'informer plus en détail concernant ce projet de règlement ou la demande de dérogations mineures peuvent écrire au responsable de l'urbanisme, Samuel Landry, à urbanisme@carletonsurmer.com ou à 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

Lors de la séance régulière du conseil tenue le 9 août dernier, le conseil municipal a adopté le **règlement 2021-452** concernant un emprunt de 367 456 $ pour l'achat d'un camion-benne et d'un équipement de déneigement pour le service des travaux publics. Les personnes habiles à voter peuvent demander que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire via un registre qui sera accessible le lundi 30 août 2021, à l'hôtel de ville.

VIE COMMUNAUTAIRE

Antoine Moses bat un record Guinness

En juillet dernier, Antoine Moses, a battu le record mondial du plus grand nombre d'arbres plantés en 24 h, c'est-à-dire 23 060 arbres, soit un arbre/3,75 secondes! Motivé par l'idée de contribuer à la création d'un fonds de dotation pour une bouse commémorative en l'honneur d'une collègue de travail décédée sur le terrain, il a accompli l'exploit dans le nord de l'Alberta. M. Moses a réalisé son exploit sous les yeux de membres de son équipe qui l'ont suivi en continu lors de l'opération. Photo : *Le Soleil numérique.*

RÉSERVATION AU CAMPING POUR LA SAISON 2022

Les réservations en ligne seront ouvertes à partir du mercredi 19 janvier à 9 h.

Améliorations apportées au système :

- Une salle d'attente virtuelle permet d'éviter un engorgement afin d'améliorer la vitesse de traitement des données;
- Dès qu'un site est sélectionné pour une réservation, il devient non disponible à d'autre personne. Cela évite qu'une transaction puisse échouer au dernier moment.

Nous avons tenu compte des commentaires reçus en début d'année et souhaitons que ces changements amélioreront la qualité de l'expérience client au moment où la pression sur le système est à son plus fort.

CAMPINGCARLETONSURMER.COM

ÉCOMUSÉE TRACADIÈCHE

SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que, à une certaine époque, les jeunes qui voyageaient en Gaspésie pouvaient faire halte à l'Auberge de la Jeunesse de Saint-Omer? C'était il y a une cinquantaine d'années alors que jeunes automobilistes, motocyclistes ou « pouceux » trouvaient le gîte à cette auberge qui a ouvert ses portes en 1970.

Au début, Marcel Landry, qui plus tard sera député et ministre, assure la direction de l'auberge. Celle-ci, dans un premier temps, s'installe à l'OTJ pour finalement avoir pignon sur rue dans l'ancien magasin d'Armand Lavergne. Rien de très compliqué comme aménagement puisque l'auberge prend tout simplement la forme d'un dortoir.

En Gaspésie, la création des auberges de jeunesse, à Saint-Omer, Percé et Mont-Saint-Pierre, a découlé de l'Entente Canada-Québec, conclue en 1968 et visant le développement de l'Est-du-Québec. Dans le volet Tourisme de l'entente, des budgets, gérés par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, visaient entre autres à mettre en place des équipements dans le but de prolonger le séjour des visiteurs dans la région.

Pendant onze ans, jusqu'en 1981, l'auberge accueillera une clientèle de jeunes faisant le tour de la Gaspésie avec des moyens financiers souvent réduits. Pour cette clientèle, les auberges de jeunesse étaient non seulement un lieu d'hébergement, mais aussi un endroit de fête, de rencontres et de partage de petites et de grandes émotions.

Paul Lemieux, historien
Écomusée Tracadièche

Avec le financement de l'Entente Canada-Québec, conclue en 1968 et visant le développement de l'Est-du-Québec, l'Auberge de la Jeunesse a pu voir le jour à Saint-Omer.

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE et résilience face aux CHANGEMENTS CLIMATIQUES dans la Baie-des-Chaleurs | Carleton-sur-Mer, Maria, New Richmond, Bonaventure

Conservez les milieux humides

Et contrez les changements climatiques

Des milieux diversifiés et utiles

En Gaspésie, les milieux humides côtiers sont mieux connus que les milieux humides intérieurs comme les tourbières, les étangs, les marais et les marécages. Tous ces milieux se caractérisent par la rétention d'eau dans le sol. Ils sont riches en biodiversité et produisent beaucoup de biomasse. Ce type d'habitat contribue au tourisme et à l'économie locale.

Importance pour la santé humaine et l'équilibre planétaire

Ces milieux jouent des rôles clés dans l'adaptation aux changements climatiques.

- Puits de carbone, ils emmagasinent le CO_2 atmosphérique.
- Régulateurs de l'écoulement des eaux, ils captent l'eau de fonte ou des précipitations et la relâchent progressivement, comme des éponges. Cela réduit le risque d'inondations et de sécheresses, et favorise la recharge de la nappe phréatique.
- Les racines des végétaux dans ces milieux stabilisent les sols et restreignent le transport des sédiments.
- Zones de transition entre l'eau et la terre, ils protègent contre l'érosion grâce à la végétation qui retient le sol et amortit les vagues.
- Réserves de biodiversité, ils abritent des centaines d'espèces. Au Québec, environ 35 % des espèces en situation précaire, flore et faune confondues, s'y trouvent.

La conservation volontaire

Saviez-vous qu'un propriétaire terrien québécois peut faire reconnaître un milieu humide comme réserve naturelle? Vous pouvez contacter votre municipalité à ce sujet et visitez https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/depliant.htm.

Projet bénéficiant d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Climat municipalités - Phase 2 et qui rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

ÉVÉNEMENTS

Régates Écovoile Desjardins

13, 14 et 15 août au parc des Horizons

Spectaculaires courses nautiques et activités sur le site.

https://www.ecovoile.com/regates-ecovoile-desjardins/

Le Pif en l'air

Festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer

Les 20, 21 et 22 août

Activités principales au parc Germain-Deslauriers et cerfs-volants géants à voir entre la marina et la cabane à Eudore.

- **Tous les jours de 10 h à 17 h** : acrobaties aériennes, défis rokkaku, pluie de bonbons, exposition de cerfs-volants artistiques, initiation au vol, ateliers de fabrication pour enfants (réservation sur place et kits fournis au coût de 2 $) et boutique.
- **20 août à 19 h 30 au parc des Horizons** : conférence l'histoire du cerf-volant, suivie de la projection du documentaire *Les ailes du monde*. Rendez-vous dès 18 h 30 autour du piano public.

Les routes menant à la cabane à Eudore et au parc Germain-Deslauriers seront fermées à la circulation en véhicule.

En cas de mauvais temps, certaines activités pourraient se dérouler à la salle Charles-Dugas, 37-41, rue Comeau.

https://www.facebook.com/pifenlair
pifenlaire@gmail.com

Rencontres internationales

de la photographie en Gaspésie

3 septembre

16 h 30 au Quai des arts

- Lancement de la Tournée des Photographes
- Exposition *Le livre comme finalité*
- Finissage de l'exposition *Documentaire en dérive* de Nala Dabaji

18 h 30 : Dévoilement de l'œuvre *Tracadigash* en réalité augmentée au parc des Horizons

19 h 30 : Visite de l'exposition de Dave Heath au parc des Horizons et projections en plein air de présentations et du court métrage *Terrestres, Earthbound*.

LANCEMENT DE LIVRES

9 septembre, 5 à 7 au Quai des arts

France Cayouette et Rachel Leclerc, autrices d'ici, célèbrent la parution de leurs recueils respectifs de poésie : *Doublure du monde* et *La chambre des saisons*. Des recueils seront en vente sur place.

- 17 h : séance de dédicace
- 17 h 45 : vin d'honneur et récital en compagnie du guitariste Serge Champagne et de lectrices invitées
- 18 h 15 : séance de dédicace

Information et réservation

418 364-7103
bibliotheque@carletonsurmer.com
Facebook de la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé.

EXPOSITIONS GRATUITES

Centre d'artistes Vaste et Vague

418 364-3123 | https://vasteetvague.ca/

- *Documentaire en dérive,* du 6 août au 6 septembre, en collaboration avec les Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie.

SPECTACLES

Présentés au Quai des arts

Maximum 90

418 364-6822 p. 351
http://www.maximum90.ca/

- Michel Faubert : *Le chant du silence* 16 août à 20 h 30
- Réalité gaspésienne : *La grand'messe* 28 août à 20 h 30
- Quatuor Saguenay : *30 ans à célébrer* 2 septembre à 20 h 30
- Dominique Fils-Aimé : *Three Little Words*, 10 septembre à 20 h 30

CINÉMA EN PLEIN AIR

Harricana

Au parc des Horizons le samedi 28 août de 19 h 30 à 21 h. Admission générale : 14,37 $; membre du club Harricana : 10,14 $.

- *Confiné* : film sur le FKT du GR A1 de Mathieu Blanchard en Gaspésie, en 2020. De la vallée de la Matapédia jusqu'à Forillon, il a couru 650 km et 30 000 m de dénivelé positif en une semaine!

Billetterie : https://bit.ly/3yw0xPp

CAUSERIES ESTIVALES

Écomusée Tracadièche

Les mardis 19 h 30 à la salle Charles-Dugas. Gratuit.

- 17 août : Pierre-André Bujold et Jérôme Cyr
  Musique trad'
- 24 août : Paul Lemieux
  Clin d'œil sur le tourisme
- 31 août : Michel Landry
  Quel avenir pour le passé gaspésien?

ANIMATIONS GRATUITES EN PLEIN AIR

Au parc des Horizons

- Gamik vocal *:* 4 septembre à 20 h chants marins, remis au dimanche en cas de mauvais temps.
- Spectacle de Claude Hurtubise en duo avec Jorge David Ronderos : 19 août à 16 h

GARDEZ LA FORME!

- Yoga plage avec Noémie Ashby Jusqu'au 26 août, les lundis 17 h, les mardis et jeudis 8 h, au parc des Horizons. 12 $/personne.
- Zumba avec Maude Bergeron jusqu'au 24 août, les mardis 19 h au parc des Horizons. 8 $/personne.
- Cardio - danse fitness, jusqu'au 17 août, les mardis 19 h au site de la patinoire extérieure de l'OTJ.
- Danse les dimanches de 13 h 30 à 15 h 30 à la salle Charles Dugas jusqu'au 29 août. 5 $/personne.
- L'art pendant les vacances - 5 à 12 ans : jusqu'au 24 août les mardis et mercredis à 16 h au chalet de la pointe Tracadigash. 20 $/personne.

BINGO

Les mercredi à 19 h, à l'OTJ.
Info : Régent Leblanc 418 364-6200.

Les vendredi à 19 h à la salle Charles-Dugas, au profit de la Fabrique de l'église Saint-Joseph : 418 364-3972.

Billetterie, sauf avis contraire
418-364-6822 p. 351
https://carletonsurmer.tuxedobillet.com/

Les consignes sanitaires s'appliquent.

CARLETONSURMER.COM